

61. Séance du 30 août 1809

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

22 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

61. Séance du 30 août 1809, 1809/08/30

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4632>

Copier

Registre (test)

Folio

- 57
- 58
- 59
- 60
- 61
- 62
- 63
- 64
- 65
- 66
- 67
- 68

- 69
- 70
- 71
- 72
- 73
- 74
- 75
- 76
- 77
- 78
- 79
- 80
- 81
- 82
- 83
- 84
- 85
- 86
- 87
- 88
- 89
- 90
- 91
- 92
- 93
- 94
- 95
- 96
- 97
- 98
- 99
- 100

Type de séance Séance extraordinaire
Présents

- Aguilar (d'), Melchior Louis
- Ayguesvives (d'), Félix
- Carré, Pierre-Laurent [l'abbé]
- Hocquart, Louis
- Jouvent, Barthélémy
- Malaret (de), Joseph
- Martel, Guillaume
- Poitevin, Vincent
- Rozières (de), Pierre Antoine [l'abbé]

Objet

- Cérémonie
- Politique

Présentation

Date 1809/08/30

Editeur de la fiche Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s)

- Courant, Elsa (éditeur scientifique)
- Laportalière, Jean de (transcriptions)

Information générales

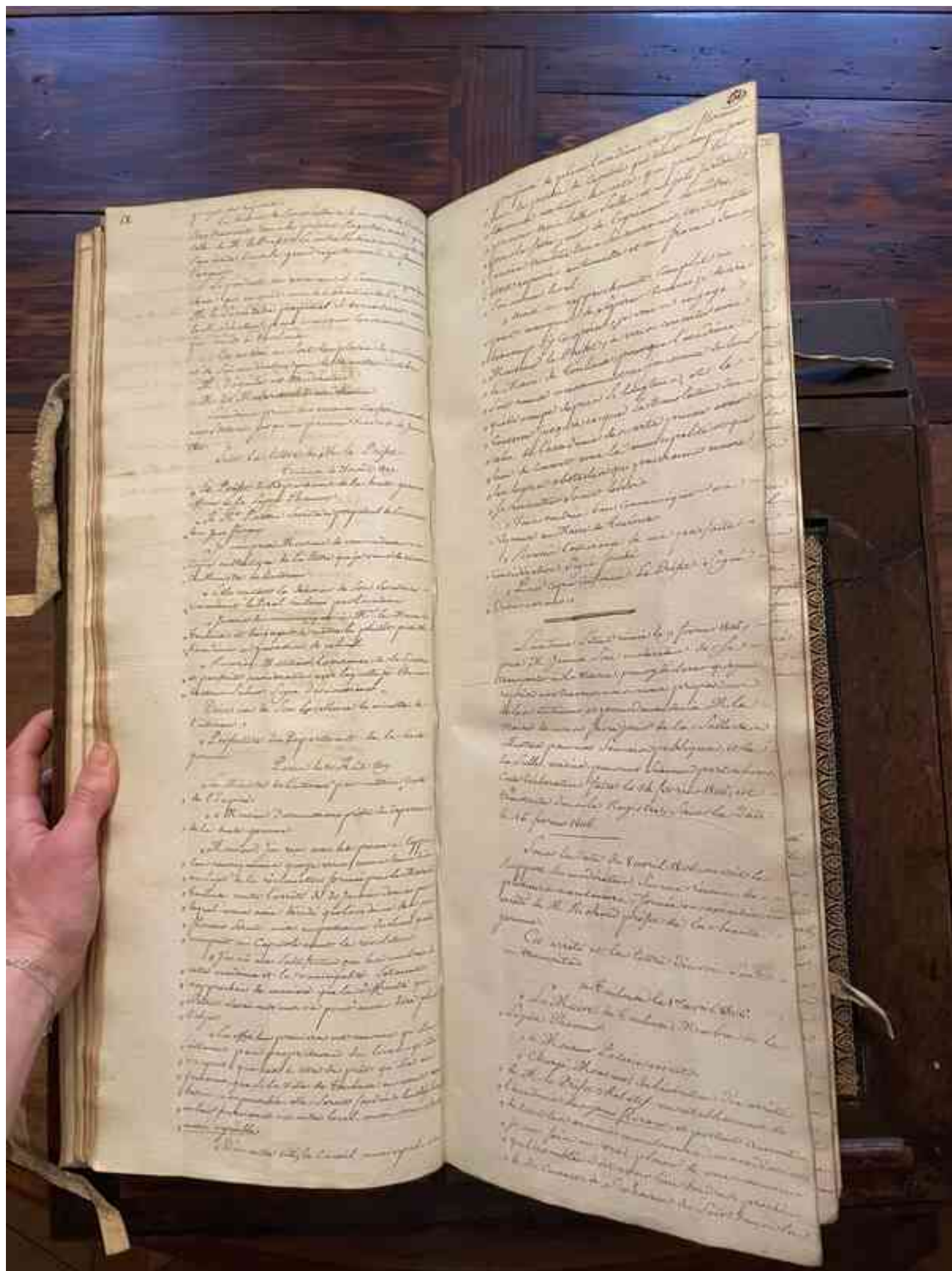
Langue Français

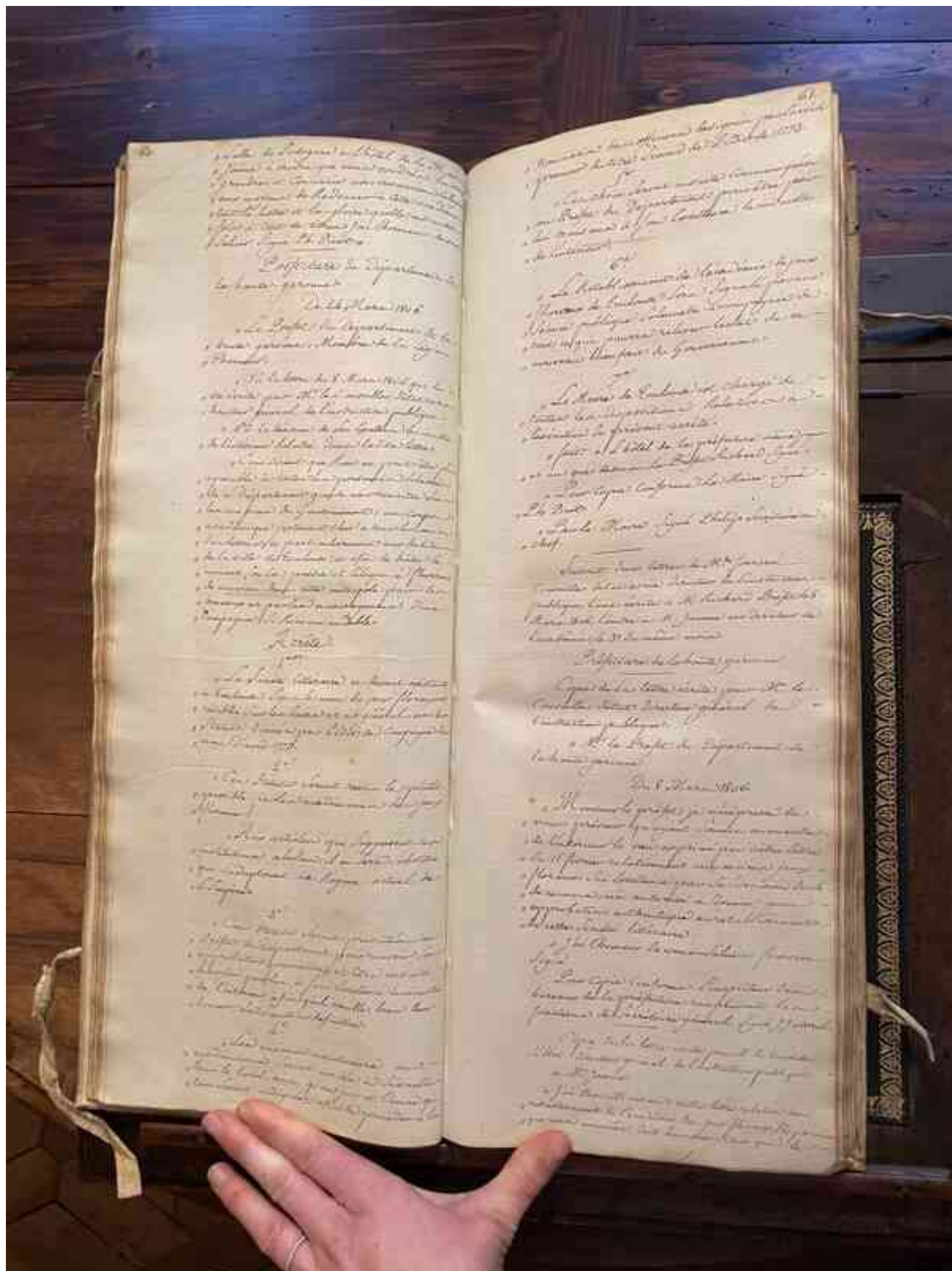
Description de la séance

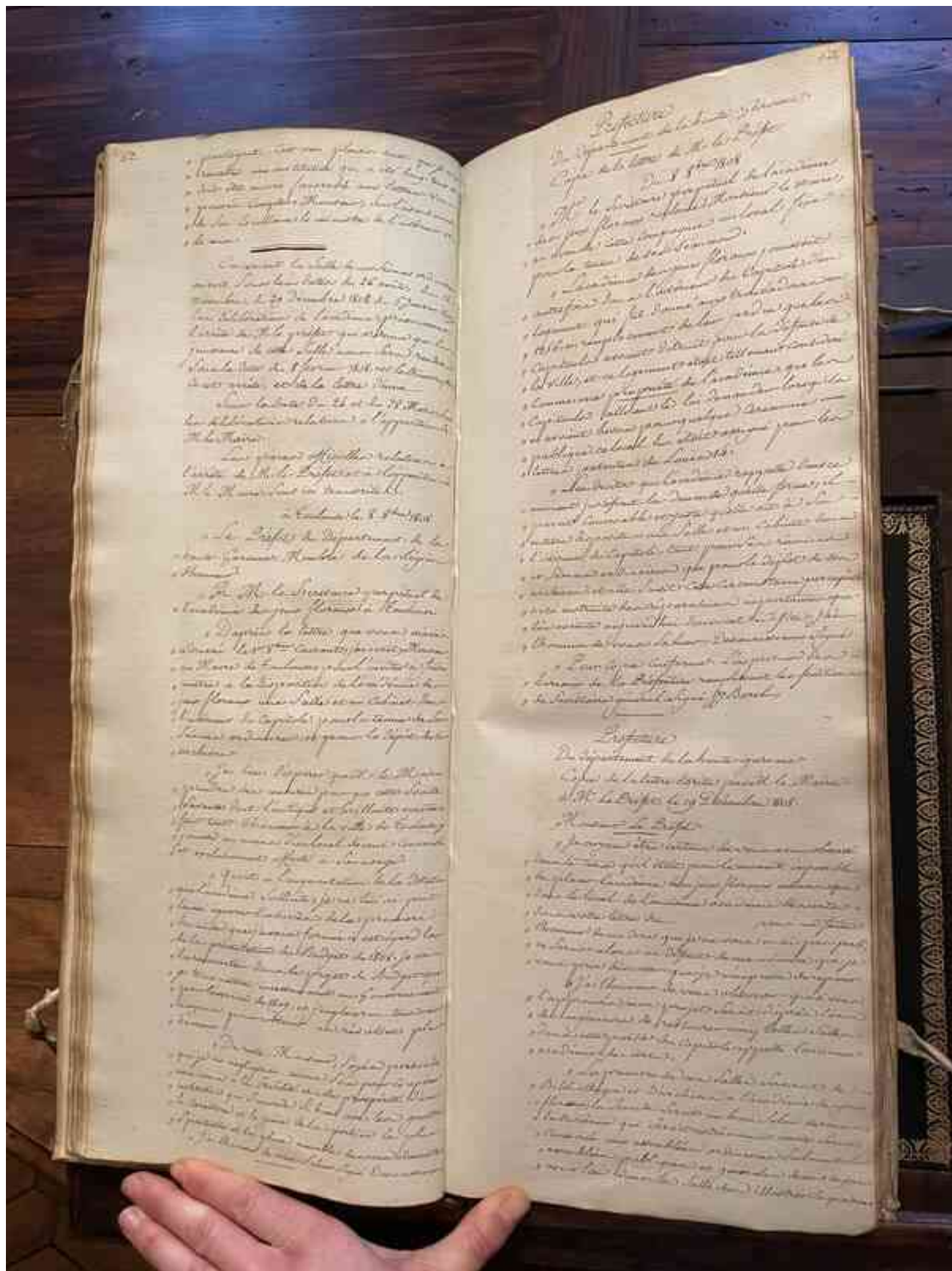
Description

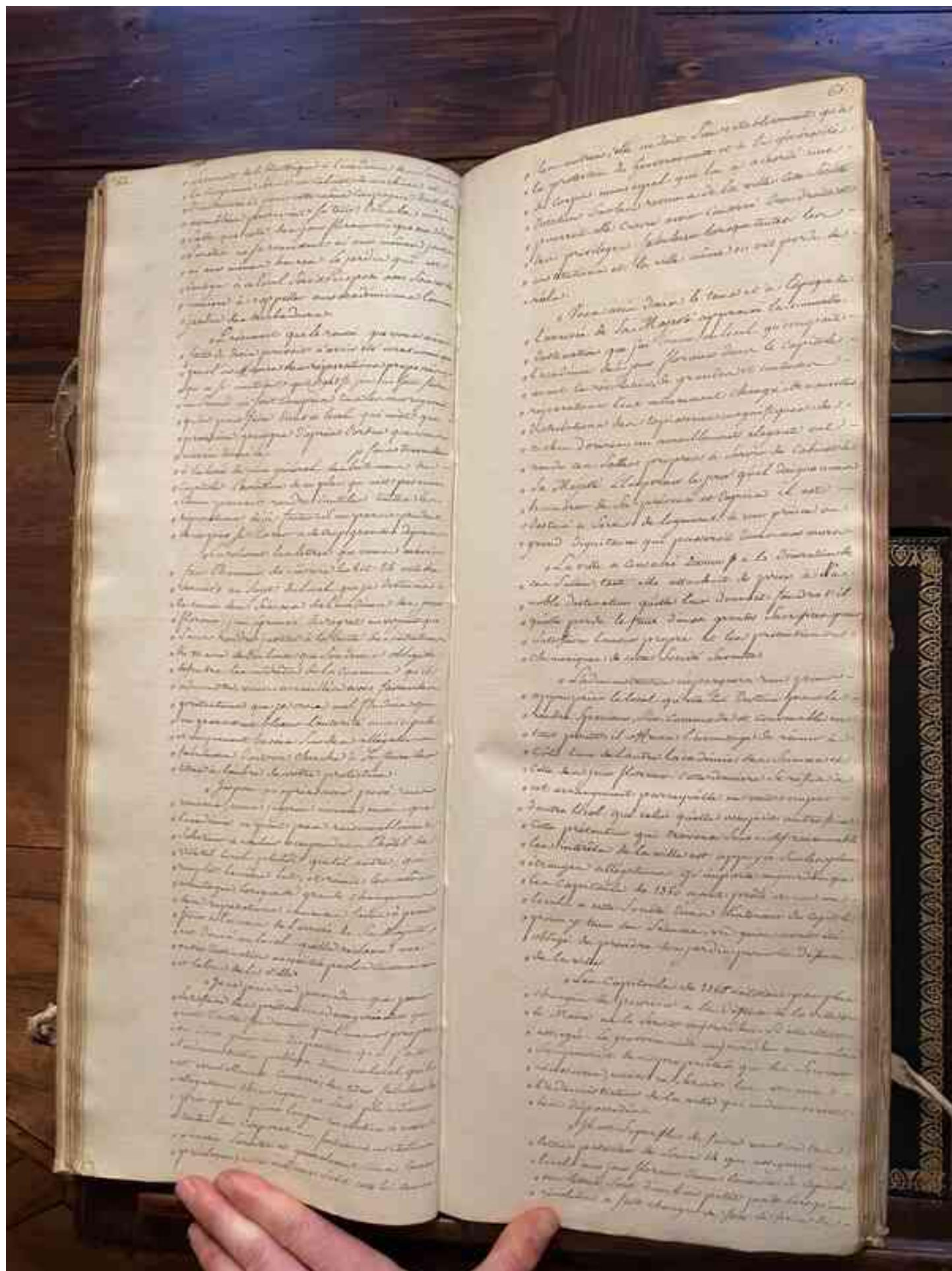
- Nomination du Modérateur et du Sous-Modérateur
- Transcription d'un "Abrégé sommaire de l'histoire de l'Académie des Jeux Floraux"
- Transcription d'un "Mémoire pour l'Académie des Jeux Floraux concernant la salle de ses assemblées particulières"
- Transcription des divers courriers échangés de 1806 à 1809 entre l'Académie, le Préfet, le Maire et les Ministres ayant conduit à la restitution de la salle des assemblées située au Capitole

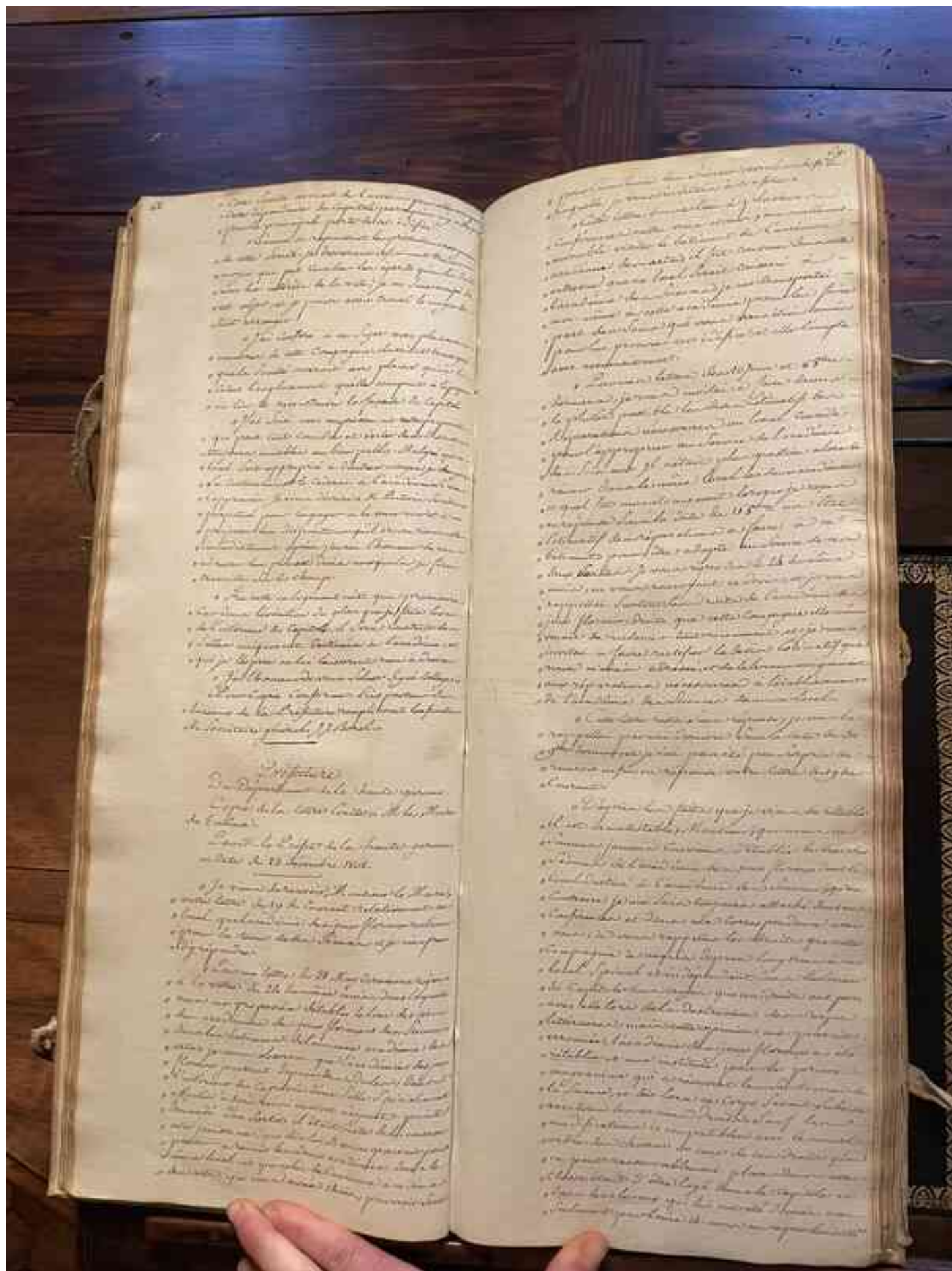
Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 02/03/2023 Dernière modification le 06/03/2025











1. Les personnes qui ont des biens à vendre
 2. Les personnes qui ont des biens à louer
 3. Les personnes qui ont des biens à acheter
 4. Les personnes qui ont des biens à louer
 5. Les personnes qui ont des biens à acheter

De la bruyère-galeuse

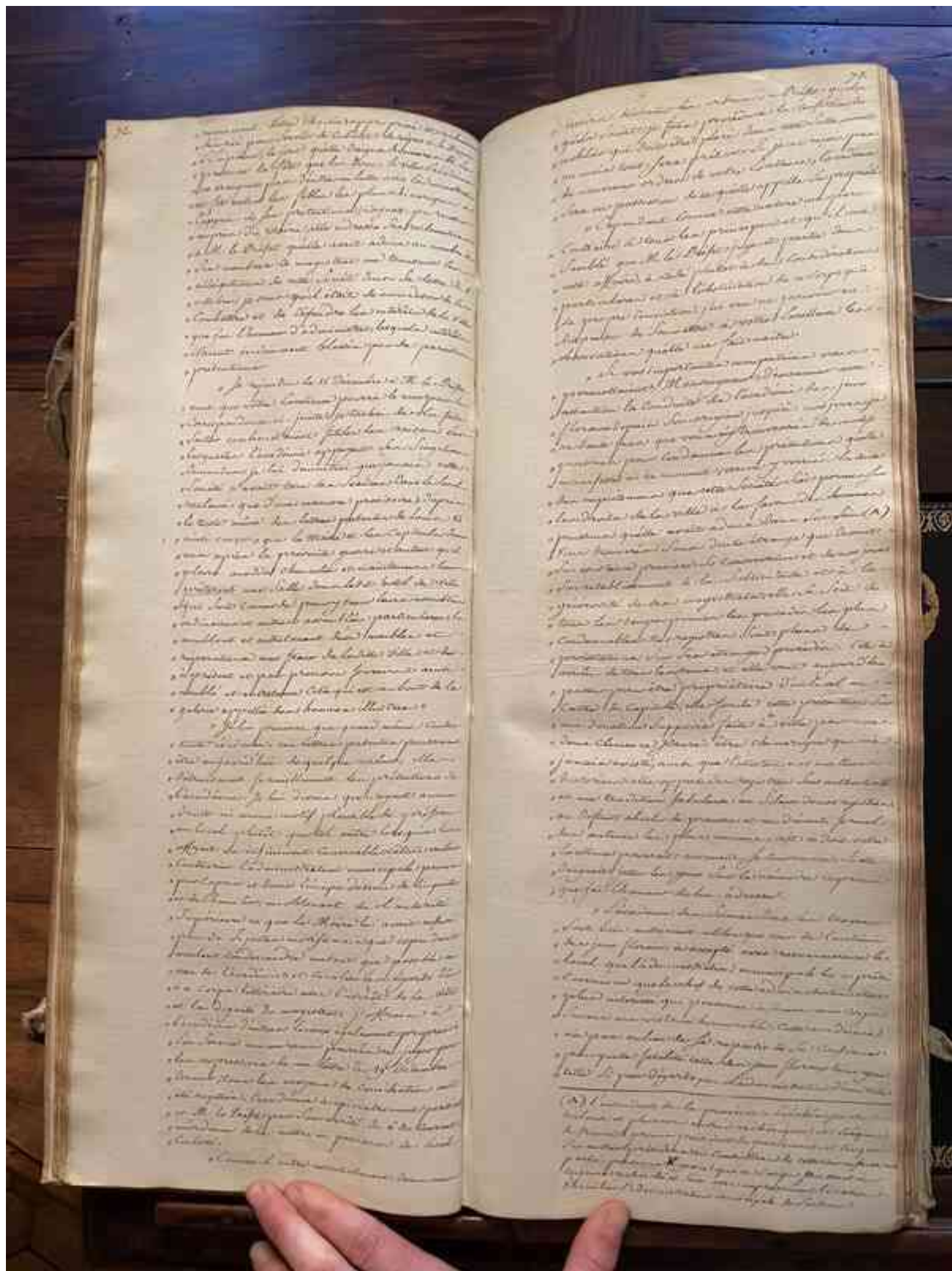
2. M. L. Roper de l'Université de la Colombie
 Britannique, 1880.

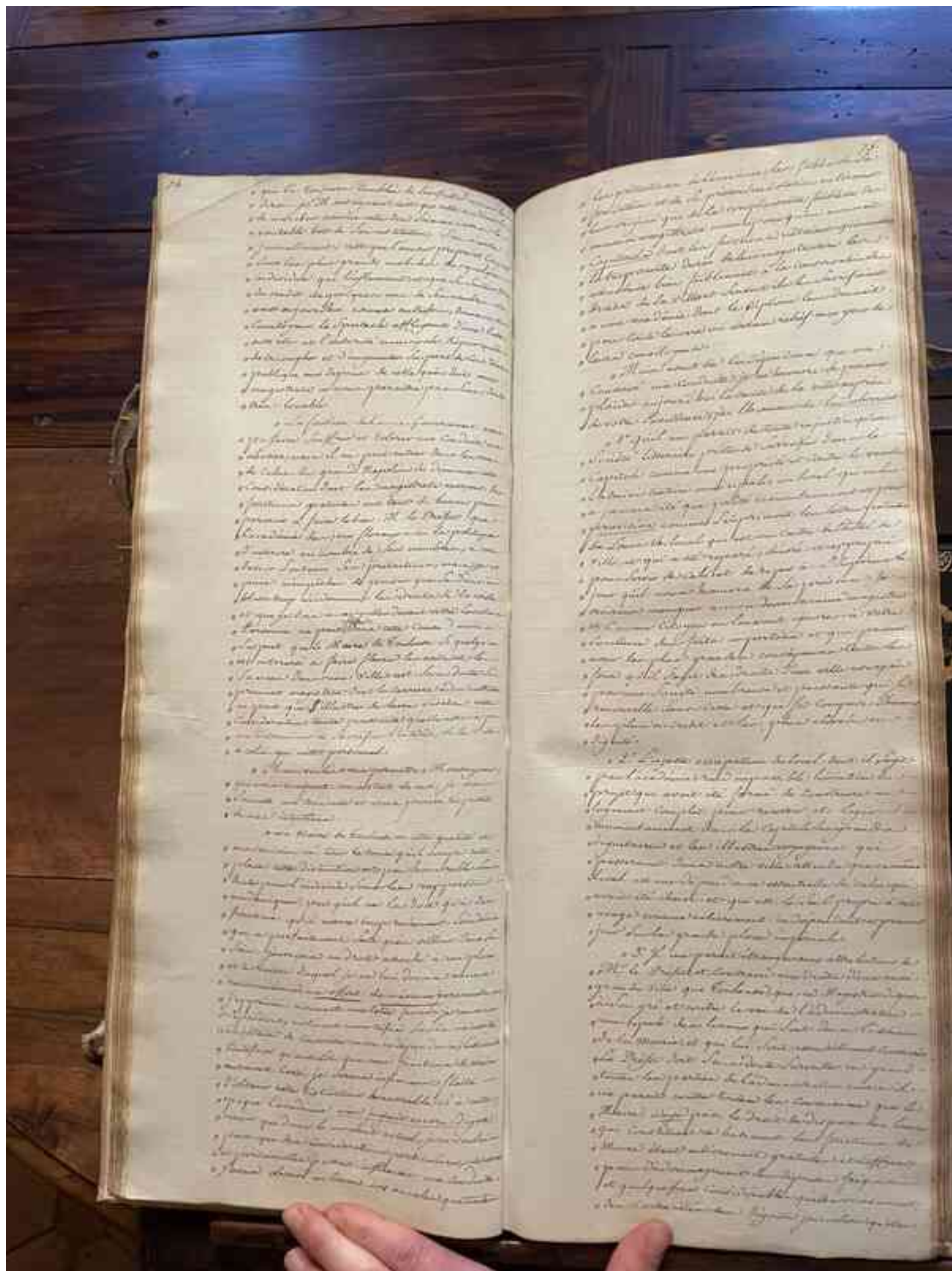
Faint handwritten notes at the bottom of the page.

Piperno

Handwritten: Handwritten name

Fichier issu d'une page EMAN : <http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4632?context=pdf>





[illegible][illegible][illegible]

1. Les agents de la police française
 2. Les agents de la police française
 3. Les agents de la police française
 4. Les agents de la police française
 5. Les agents de la police française
 6. Les agents de la police française
 7. Les agents de la police française
 8. Les agents de la police française
 9. Les agents de la police française
 10. Les agents de la police française

Lonicera caerulea L.
var. *caerulea* L.
Lonicera xylosteum L.

Alfred

For further enquiry

Comme on le voit, la suite de la suite, j'ai pu
arriver à la fin.

L.

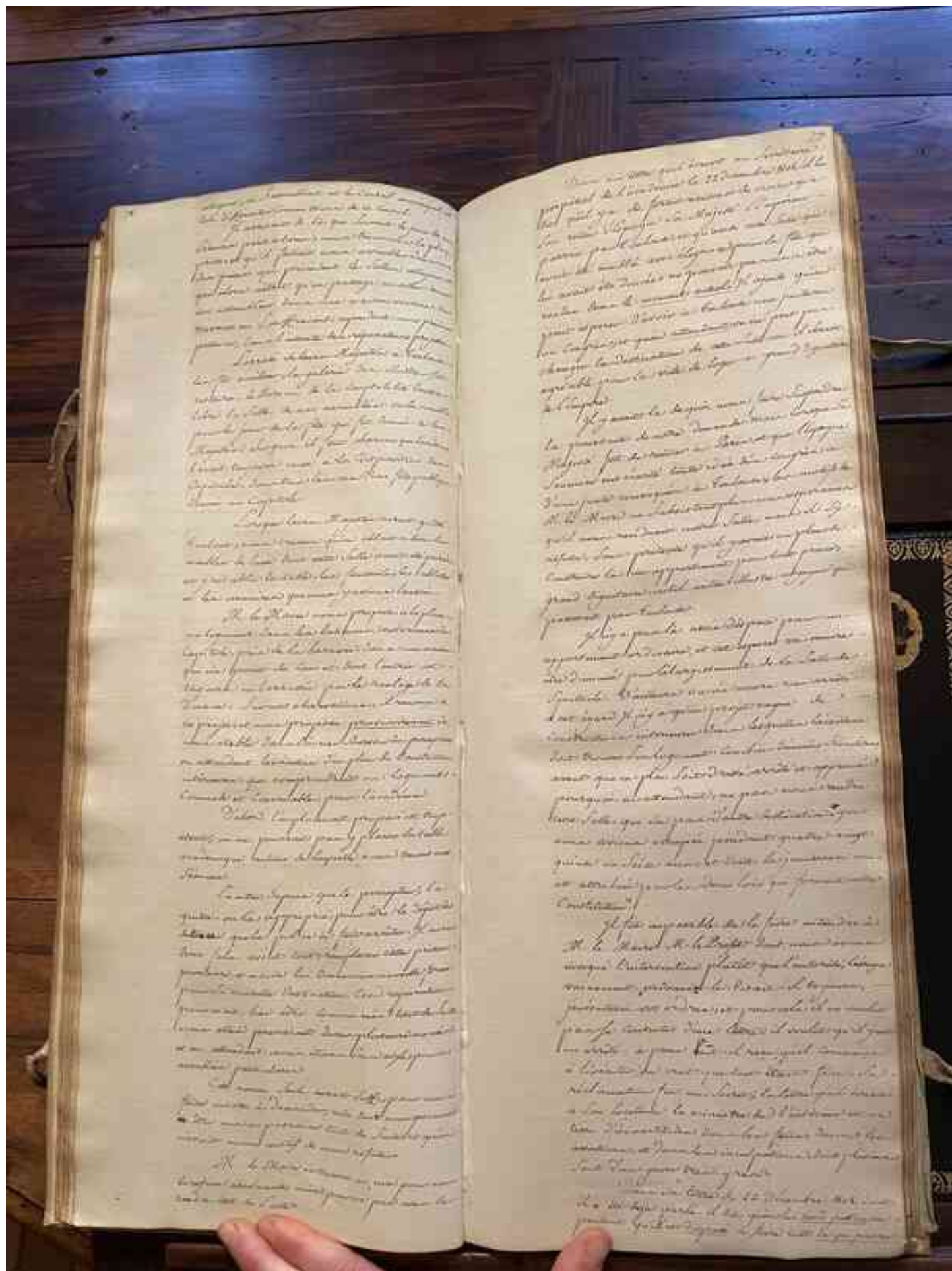
...the

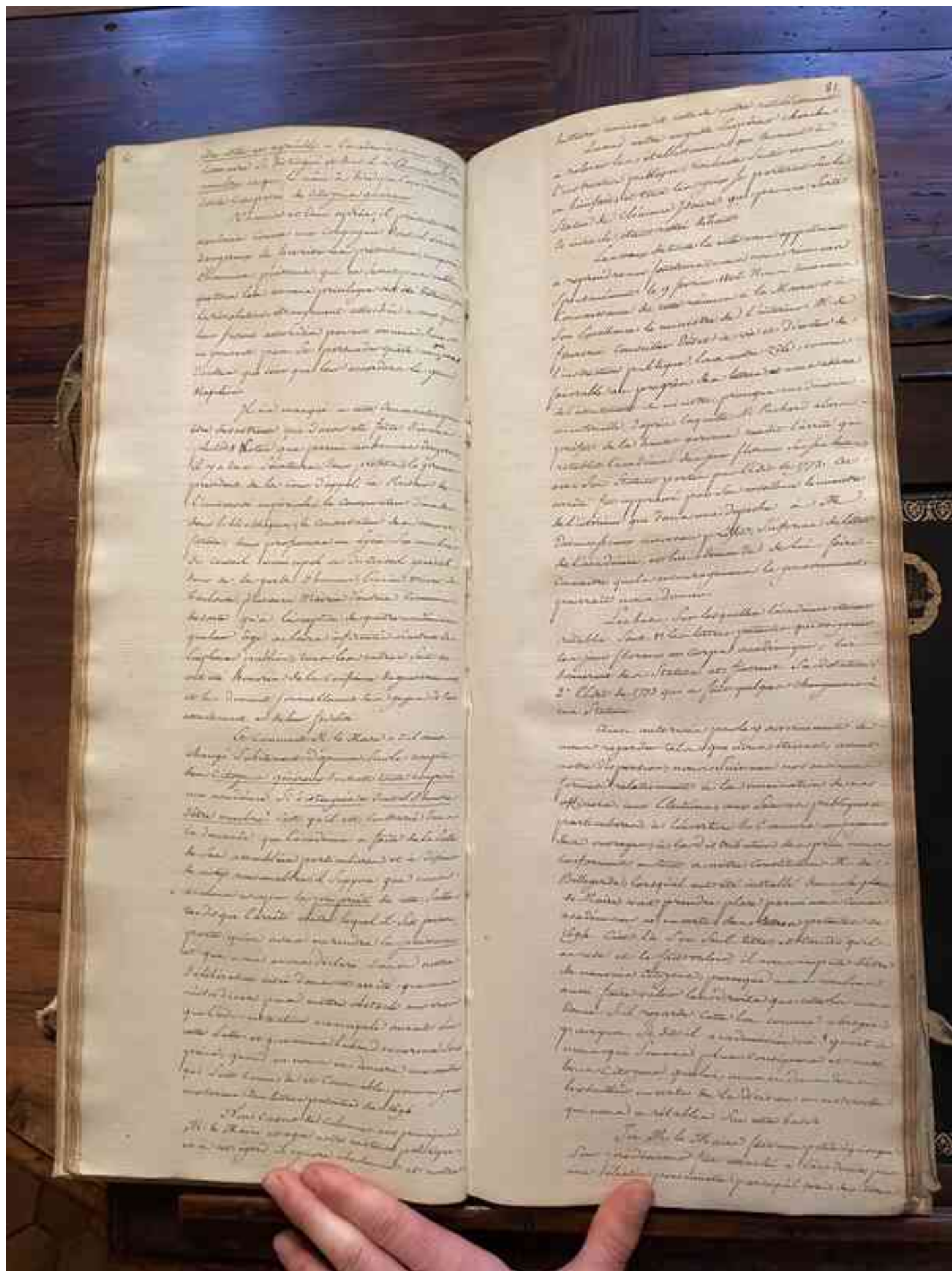
[Faint handwritten notes at the bottom of the page]

[illegible]

1. *Sp. Linn. 1758*
 2. *Sp. Linn. 1758*
 3. *Sp. Linn. 1758*
 4. *Sp. Linn. 1758*
 5. *Sp. Linn. 1758*
 6. *Sp. Linn. 1758*
 7. *Sp. Linn. 1758*
 8. *Sp. Linn. 1758*
 9. *Sp. Linn. 1758*
 10. *Sp. Linn. 1758*
 11. *Sp. Linn. 1758*
 12. *Sp. Linn. 1758*
 13. *Sp. Linn. 1758*
 14. *Sp. Linn. 1758*
 15. *Sp. Linn. 1758*
 16. *Sp. Linn. 1758*
 17. *Sp. Linn. 1758*
 18. *Sp. Linn. 1758*
 19. *Sp. Linn. 1758*
 20. *Sp. Linn. 1758*
 21. *Sp. Linn. 1758*
 22. *Sp. Linn. 1758*
 23. *Sp. Linn. 1758*
 24. *Sp. Linn. 1758*
 25. *Sp. Linn. 1758*
 26. *Sp. Linn. 1758*
 27. *Sp. Linn. 1758*
 28. *Sp. Linn. 1758*
 29. *Sp. Linn. 1758*
 30. *Sp. Linn. 1758*
 31. *Sp. Linn. 1758*
 32. *Sp. Linn. 1758*
 33. *Sp. Linn. 1758*
 34. *Sp. Linn. 1758*
 35. *Sp. Linn. 1758*
 36. *Sp. Linn. 1758*
 37. *Sp. Linn. 1758*
 38. *Sp. Linn. 1758*
 39. *Sp. Linn. 1758*
 40. *Sp. Linn. 1758*
 41. *Sp. Linn. 1758*
 42. *Sp. Linn. 1758*
 43. *Sp. Linn. 1758*
 44. *Sp. Linn. 1758*
 45. *Sp. Linn. 1758*
 46. *Sp. Linn. 1758*
 47. *Sp. Linn. 1758*
 48. *Sp. Linn. 1758*
 49. *Sp. Linn. 1758*
 50. *Sp. Linn. 1758*
 51. *Sp. Linn. 1758*
 52. *Sp. Linn. 1758*
 53. *Sp. Linn. 1758*
 54. *Sp. Linn. 1758*
 55. *Sp. Linn. 1758*
 56. *Sp. Linn. 1758*
 57. *Sp. Linn. 1758*
 58. *Sp. Linn. 1758*
 59. *Sp. Linn. 1758*
 60. *Sp. Linn. 1758*
 61. *Sp. Linn. 1758*
 62. *Sp. Linn. 1758*
 63. *Sp. Linn. 1758*
 64. *Sp. Linn. 1758*
 65. *Sp. Linn. 1758*
 66. *Sp. Linn. 1758*
 67. *Sp. Linn. 1758*
 68. *Sp. Linn. 1758*
 69. *Sp. Linn. 1758*
 70. *Sp. Linn. 1758*
 71. *Sp. Linn. 1758*
 72. *Sp. Linn. 1758*
 73. *Sp. Linn. 1758*
 74. *Sp. Linn. 1758*
 75. *Sp. Linn. 1758*
 76. *Sp. Linn. 1758*
 77. *Sp. Linn. 1758*
 78. *Sp. Linn. 1758*
 79. *Sp. Linn. 1758*
 80. *Sp. Linn. 1758*
 81. *Sp. Linn. 1758*
 82. *Sp. Linn. 1758*
 83. *Sp. Linn. 1758*
 84. *Sp. Linn. 1758*
 85. *Sp. Linn. 1758*
 86. *Sp. Linn. 1758*
 87. *Sp. Linn. 1758*
 88. *Sp. Linn. 1758*
 89. *Sp. Linn. 1758*
 90. *Sp. Linn. 1758*
 91. *Sp. Linn. 1758*
 92. *Sp. Linn. 1758*
 93. *Sp. Linn. 1758*
 94. *Sp. Linn. 1758*
 95. *Sp. Linn. 1758*
 96. *Sp. Linn. 1758*
 97. *Sp. Linn. 1758*
 98. *Sp. Linn. 1758*
 99. *Sp. Linn. 1758*
 100. *Sp. Linn. 1758*

[illegible][illegible]





[illegible][illegible]

L'original est fait de la main de l'auteur
 parait être de la fin du 18^e ou du 19^e siècle
 mais on ne peut pas en être sûr. Le manuscrit est
 écrit en français. Dans la dernière page
 on voit qu'il y a une date, mais elle est
 effacée. On ne peut pas en être sûr. Le
 manuscrit est écrit en français. Dans la
 dernière page on voit qu'il y a une date,
 mais elle est effacée. On ne peut pas en
 être sûr. Le manuscrit est écrit en
 français. Dans la dernière page on voit
 qu'il y a une date, mais elle est effacée.
 On ne peut pas en être sûr. Le manuscrit
 est écrit en français. Dans la dernière
 page on voit qu'il y a une date, mais elle
 est effacée. On ne peut pas en être sûr.

Il est d'ailleurs évident, de prouver que
la constitution de l'homme n'est pas
soumise à la loi de la nature, mais
qu'elle est soumise à la loi de la culture.
L'homme est donc un être libre, et
il est libre parce qu'il est un être
qui se fait lui-même, et qui se fait
lui-même par la culture.

vient de la guerre de cette nation
 pendant que les autres nations se battent
 et se tuent, nous sommes restés en paix
 et nous sommes devenus une nation
 puissante. Les autres nations sont
 devenues de plus en plus faibles
 et nous sommes devenus de plus en plus
 forts. C'est pourquoi nous sommes
 devenus une nation puissante.

[illegible][illegible]

Les saluons, ces braves gens, qui
 ont eu le courage de résister à la grande
 multitude d'ennemis qui les ont
 attaqués par les bords et par l'intérieur de
 leur territoire. Ils ont résisté à la
 grande armée de l'ennemi, et ont
 pu résister à la grande armée de l'ennemi.

de l'histoire de l'Université de Paris
 Les plus anciens monuments de l'Université de Paris sont les chartes de fondation de l'école de Notre-Dame de Paris, datée de 1163, et de l'école de Saint-Victor, datée de 1172. Ces chartes mentionnent les privilèges accordés aux étudiants et aux professeurs, ainsi que la structure de l'enseignement.

La première partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Notre-Dame de Paris, qui est devenue l'école de droit de Paris. Cette école a été fondée par le juriste Jean d'Anjou, qui a été le premier professeur de droit à Paris.

La première partie de l'histoire de l'Université de Paris

La première partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Notre-Dame de Paris, qui est devenue l'école de droit de Paris. Cette école a été fondée par le juriste Jean d'Anjou, qui a été le premier professeur de droit à Paris. Les chartes de fondation de l'école de Notre-Dame de Paris, datée de 1163, et de l'école de Saint-Victor, datée de 1172, mentionnent les privilèges accordés aux étudiants et aux professeurs, ainsi que la structure de l'enseignement.

La deuxième partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Saint-Victor, qui est devenue l'école de théologie de Paris. Cette école a été fondée par le théologien Hugue de Saint-Victor, qui a été le premier professeur de théologie à Paris.

La troisième partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Saint-Jacques, qui est devenue l'école de médecine de Paris. Cette école a été fondée par le médecin Jean de Saint-Jacques, qui a été le premier professeur de médecine à Paris.

La quatrième partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Saint-Étienne, qui est devenue l'école de philosophie de Paris. Cette école a été fondée par le philosophe Jean de Saint-Étienne, qui a été le premier professeur de philosophie à Paris.

La cinquième partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Saint-Germain, qui est devenue l'école de droit de Paris. Cette école a été fondée par le juriste Jean de Saint-Germain, qui a été le premier professeur de droit à Paris.

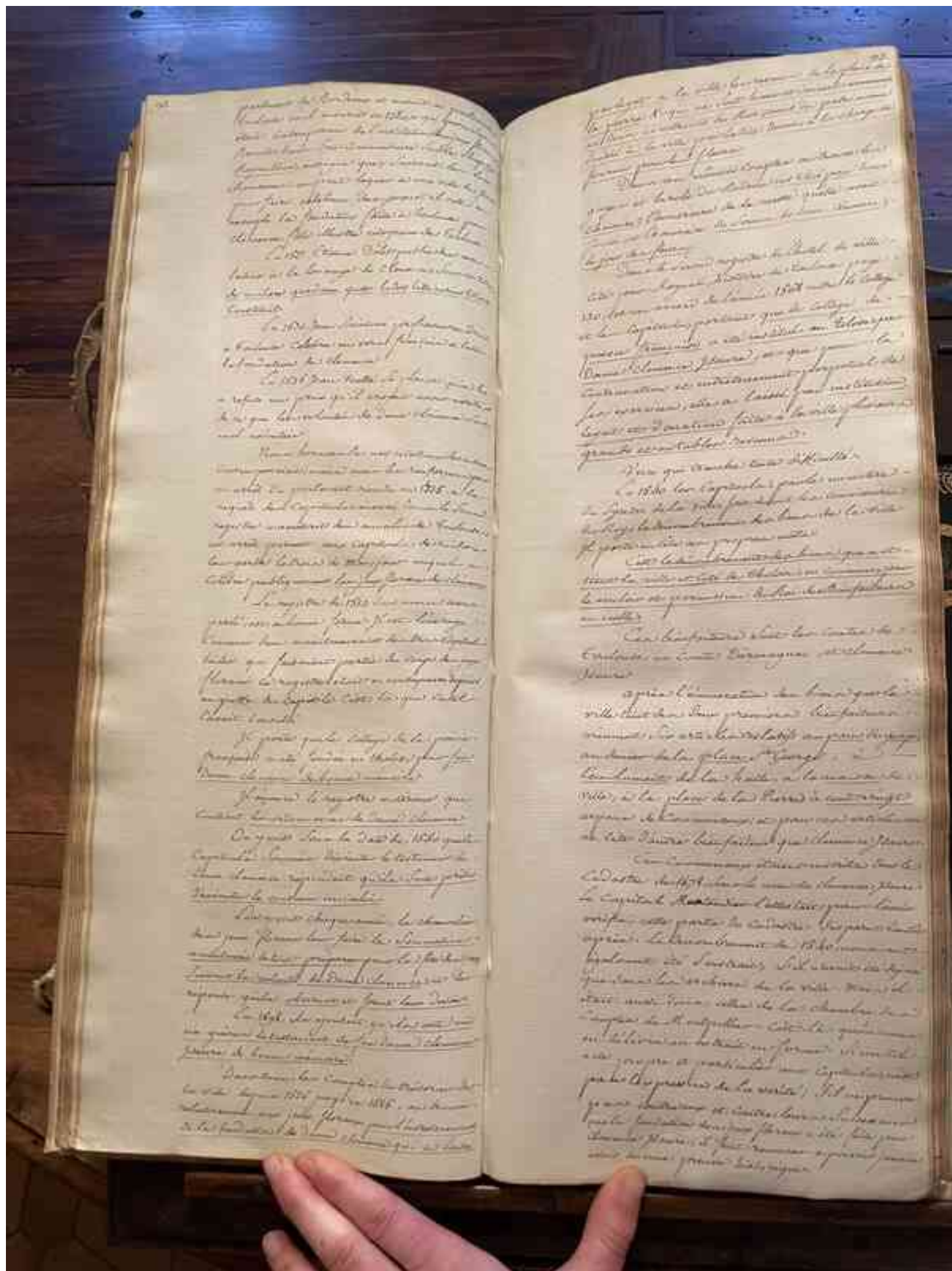
La sixième partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Saint-Nicolas, qui est devenue l'école de théologie de Paris. Cette école a été fondée par le théologien Jean de Saint-Nicolas, qui a été le premier professeur de théologie à Paris.

La sixième partie de l'histoire de l'Université de Paris

La sixième partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Saint-Nicolas, qui est devenue l'école de théologie de Paris. Cette école a été fondée par le théologien Jean de Saint-Nicolas, qui a été le premier professeur de théologie à Paris. Les chartes de fondation de l'école de Saint-Nicolas, datée de 1172, mentionnent les privilèges accordés aux étudiants et aux professeurs, ainsi que la structure de l'enseignement.

La septième partie de l'histoire de l'Université de Paris est consacrée à la fondation de l'école de Saint-Martin, qui est devenue l'école de droit de Paris. Cette école a été fondée par le juriste Jean de Saint-Martin, qui a été le premier professeur de droit à Paris.

Fichier issu d'une page EMAN : <http://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/4632?context=pdf>



[illegible]

Je suis sûr de vous l'avoir dit, car
les choses de la vie sont si changeantes
qu'il n'y a rien de sûr. Mais si vous
voulez, je vous en dirai encore plus.
Cependant, la chose la plus importante
est de ne pas se laisser aller à la
dérive. C'est tout.

[illegible]

Le 10^{es} d'octobre 1891, on a constaté
l'existence d'un affaiblissement de la
pression sanguine, avec des symptômes de
l'hypotension, qui ont disparu.

[illegible]

La fin de ce traité grand que
steat. et de l'indépendance, et nous le grand...
par le fait de l'usage...
que les charges...
nos...
la fin...
semble...
fin...
à...
l'histoire...

Les Pasteurs de ces foyers saints se
rangent tous sous la bannière de l'idéal qui le
pousse à une plus noble action de l'âme et de
un esprit des hauteurs de l'âme par un
consensus, que la tradition que les saints de
fondation ont posé. Florence est une œuvre de
l'effort individuel, mais par la coopération de
liberté de l'âme.

Le malheur de l'Etat, par son état de
la troupe, par son manque d'entretien
son malheur vient de ce qu'il a souffert
l'insurrection des jeux floraux avec celle de la
jeune Louisiane, par son manque d'entretien
d'aller chercher la protection des jeux floraux
dans le registre de 1855 au lieu de l'attacher
aux jeux floraux antérieurs, et de donner pour
un de ces jeux floraux il faut le faire

Mais, au lieu de ces hommes, j'en ai
 fait une nouvelle, une multitude de gens
 flétris et remués, qui ont été
 en révolte pour plus bas que la fi
 gure de l'homme. Mais la qu'il s'agit de
 leur éducation et de leur état de celle que les
 autres hommes ont regardé comme une grande
 révolution. Mais après cela, dans la
 même loi, nous avons la loi de la
 simple éducation, comme chez les
 Danois, qui ont une autre éducation, qui
 a été faite pour les Danois.

